



SECTEUR
CHEMINOTS
NORD-PAS-DE-CALAIS

CTS SERVICES COMMUNS



FACE À LA CANICULE, LA CGT AGI POUR LES AGENT-E-S DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

Face aux nombreuses vagues de chaleurs successives, les agent-e-s de la sûreté ferroviaire se voient confronter à une dégradation de leurs conditions de travail. Face à cela, à travers une démarche nationale, la CGT a interpellé toutes les DZS sur le territoire via un courrier avec des revendications concrètes.

Par l'intermédiaire de ce courrier la CGT revendique et réclame :

- La mise à disposition d'eau en quantité suffisante ;
- Des locaux climatisés ou ventilés ;
- Des Equipements adaptés ;
- Une organisation du travail tenant compte des conditions météo
- La majoration de 20% de la prime de travail



Pour la CGT les agent-e-s SUGE sont un des maillons du service public ferroviaire de transport de marchandises et de voyageurs. Ils ont des droits et leur travail doit être reconnu.

Ce lundi 13 juillet, la direction de la DZS a répondu au courrier de la CGT et répondu en partie aux exigences de la CGT pour les agent-e-s de la DZS :

- Achats d'équipement, gourdes, glacière, pack d'eau, et mobiliers (Clim portatives);
- Adaptation de la formation (Annulation de séances, ou de formations complètes);
- Adaptation des missions (Pauses fraîcheurs, adaptation des tournées, annulation d'opérations, adaptation des espaces de travail, ...)

Ce n'est qu'un début et la CGT par ses militants, ses élus et mandatés continuera à être vigilante pour que la santé et la sécurité des agents de la DZS soient préservées.



Lille le 13/07/2026

Madame la directrice de la DZS Nord,

La CGT vous écrit ce courrier pour vous interpellé sur les épisodes fortes chaleurs qui touchent actuellement l'ensemble du territoire de la DZS Nord. Ces vagues de chaleurs qui risquent de se multiplier à cause du dérèglement climatique ont des conséquences directes et visibles sur les conditions de travail et d'exercice du métier des agent-e-s de la sûreté ferroviaire.

Les agent-e-s SUGE sont confronté-e-s à une augmentation significative des contraintes liées à l'exercice de leurs missions qui sont importantes pour le service public ferroviaire de transport de marchandises ou de voyageurs.

Leurs interventions sous des températures élevées, qui dépassent régulièrement les 35 degrés voir les 40 degrés, ont des impacts sur la gestion des incidents (principalement les incivilités humaines, et l'adaptation permanente de l'organisation du travail.

Dans ce contexte, nous vous demandons de mettre en œuvre sans délai l'ensemble des mesures nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité des agent-e-s :

- Mise à disposition d'eau en quantité suffisante ;
- Locaux climatisés ou ventilés ;
- Equipements adaptés ;
- Organisation du travail prenant compte des conditions météorologiques exceptionnelles.

Par ailleurs, au regard de l'accroissement avéré des contraintes et de l'activité résultant de cette situation exceptionnelle, nous revendiquons l'application de la majoration de 20% de la prime de travail, prévue dans la réglementation lorsque les conditions d'exercice du service connaissent une aggravation particulière, soit lors de la période estivale, des mois de juin à septembre.

Cette mesure constituerait une reconnaissance concrète de l'engagement des agents mobilisés quotidiennement pour assurer la continuité du service public ferroviaire malgré des conditions de travail particulièrement difficiles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous demandons de nous faire connaître les dispositions que vous déciderez de prendre afin de répondre à cette situation. En sachant que d'autres DZS ont déjà pris des dispositions.

Veuillez agréer, Madame la directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Secteur CGT cheminots
Nord-Pas-de-Calais
Guillaume Nourry

Emma Ardouin
Directrice DZS Nord
CC : Delacroix Nathalie
Responsable RH DZS Nord